

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 35

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Direction de l'action du Gouvernement"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 205 883 0
Présidence française de l'Union européenne	0	0
Protection des droits et libertés <i>Dont titre 2</i>	0 0	173 072 0
TOTAUX	0	1 378 955
SOLDE	-1 378 955	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 205 883 0
Présidence française de l'Union européenne	0	468 230
Protection des droits et libertés <i>Dont titre 2</i>	0 0	173 072 0
TOTAUX	0	1 847 185
SOLDE	-1 847 185	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 632.000 € le plafond de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 30.000 € sur le programme « Coordination du travail gouvernemental », action 01 « Coordination du travail gouvernemental », titre 6, catégorie 64 ;
- 12.000 € sur le programme « Coordination du travail gouvernemental », action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense », titre 63, catégorie 641 ;
- 530.000 € sur le programme « Coordination du travail gouvernemental », action 11 « Stratégie et prospective », titre 6, catégorie 64 ;
- 60.000 € sur le programme « Protection des droits et libertés », action 01 « Médiateur de la République », titre 3, catégorie 31.

- 2) une minoration des crédits de 2.479.185 € destinée à financer les mesures annoncées par le Président de la République en faveur de l'emploi.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- -1.777.883 € sur le programme « Coordination du travail gouvernemental » ;
- -468.230 € sur le programme « Présidence française de l'Union européenne » (en crédits de paiement uniquement, car le projet de loi de finances ne prévoit pas d'autorisations d'engagement pour ce programme en 2009) ;

- -233.072 € sur le programme « Protection des droits et libertés ».